

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Larouche que l'ordre du jour modifié de la présente séance soit adopté avec ajouts

Résolution numéro CP-785-10-15 Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------|------|--------------------------------|
| 19h15 | 1. | Ouverture de l'assemblée |
| 19h20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19h25 | 3. | Parole au public |
| 19h35 | 4. | Mot de la présidente |
| | 4.1. | Présentation de l'exécutif |
| 19h45 | 5. | Parole à la direction générale |
| | 5.1. | Questions des représentants |

AFFAIRES NOUVELLES

- | | | |
|----------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19h55 | 6. | Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire pour l'année 2008—2009(retour décembre) |
| | 6.1. | Présentation |
| | 6.2. | Questions d'éclaircissement |
| 20h10
décembre) | 7. | Plan triennal d'utilisation des immeubles et actes d'établissement 2008-2011(retour |
| | 7.1. | Présentation |
| | 7.2. | Questions d'éclaircissement |
| 20h20 | 8. | Capacité d'accueil 2008-2009(retour décembre) |
| | 8.1. | Présentation |
| | 8.2. | Questions d'éclaircissement |
| 20h30
secondaires | 9. | Détermination des services éducatifs offerts en 2008-2009 dans les écoles primaires et |
| | | (retour décembre) |
| | 9.1. | Présentation |
| | 9.2. | Questions d'éclaircissement |
| 20h40 | 10. | Changement au régime pédagogique |
| | 10.1. | Présentation |
| | 10.2. | Questions d'éclaircissement |
| 21h00 | | PAUSE |

AFFAIRES INTERNES

- | | | |
|-------|-----|-------------------------------------------|
| 21h15 | 11. | Adoption du procès-verbal du 11 juin 2007 |
| 21h20 | 12. | Décorum |
| 21h30 | 13. | Autres points |
| 21h35 | 14. | Parole aux parents-commissaires |
| 21h40 | 15. | Parole au représentant ÉHDAA |
| 21h50 | 16. | Parole aux membres |
| 22h00 | 17. | Levée de l'assemblée |

- AJOUTS :**
- Bulletins, tel que demandé par les représentants des écoles Quatre Saisons et Tourterelle.
 - Assemblée générale de l'ACPM, le 9 novembre prochain et désignation de représentant du Comité de parents
 - Désignation d'un représentant du Comité de parents pour la rencontre montérégienne du 14 novembre prochain organisée par le MELS sur l'intégration en classe ordinaire des élèves HDAA

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention.

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Monique Bastien mentionne qu'elle est impressionnée du nombre de personnes présentes, les remercie et souhaite que l'auditoire soit aussi nombreux à toutes les assemblées.

4.1 Présentation des membres de l'exécutif

Mme Bastien présente les membres de l'exécutif pour l'année 2007-2008 :

Guillaume Désilets, 2^e année, École Jardin-Bienville, Trésorier
Bohoussou Kouadio, 1^{ère} année, Gérard-Filion, ACPM secondaire
Gilles Larouche, 1^{ère} année, École Quatre-Saisons, Directeur
Lucie Michaud, 1^{ère} année, École-Tourterelle, Directrice
Nicolas Léonard, 1^{ère} année, Maurice-Duplessis, Commissaire-parent primaire
Érika Lalanne, 1^{ère} année, Adrien-Gamache, Secrétaire exécutive
Michel Parent, 14^e année, École Saint-Jean-Baptiste, Commissaire-parent secondaire
Carmen Poulin, 14^e année, André-Laurendeau, Directrice
Jacques Eustache, 1^{ère} année, École Félix-Leclerc, Directeur
Louise Hébert, 2^e année, École De Maricourt, Vice-présidente
Marie-Noëlle Carrier, 1^{ère} année, Samuel-De Champlain Longueuil, sec. administrative
Monique Bastien, 2^e année, Sainte-Claire (Longueuil), Présidente

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Monique Guillet souligne quelques points :

Tout d'abord, elle félicite les nouveaux représentants et les substituts du Comité de parents et des Conseils d'établissements pour leurs nouvelles nominations et les remercie pour leur implication.

Elle nous invite à visiter la 5^e édition de l'Art des Grands, qui est une exposition du personnel de la Commission scolaire, les 26 et le 27 octobre 2007.

Mme Guillet nous informe et nous présente une primeur, soit un document qui sera distribué dans les établissements de la CSMV pour faciliter la compréhension des bulletins. Un exemplaire nous est distribué. M. Louis Gendron nous le présentera dans quelques instants.

Elle nous invite à prendre la documentation qui a été laissée à l'entrée.

Mme Guillet nous informe aussi qu'une nouvelle documentation sur l'utilisation de portail Edu-Groupe a été acheminée par courrier à tous les représentants du Comité de parents. Les informations concernant le CP sont déposées les mardis précédant les réunions.

Une journée *Portes ouvertes* dans les établissements de formations professionnelles se tiendra le 7 novembre 2007. Il est important d'y assister. Comme il manque de jeunes pour ce type de formation, Mme Guillet propose de recommander cette journée aux jeunes autour de nous.

5.1 Questions des représentants

Rien à signaler.

AFFAIRES NOUVELLES

6. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2008-2009 (RETOUR DÉCEMBRE)

6.1 Présentation

« Étant en avance sur l'ordre du jour, madame Laforest n'étant pas arrivée, madame Bastien demande à monsieur Gendron de prendre la parole et de passer au point 10 »

Mme Laforest se présente et présente son document.

Dans chacun des secteurs des écoles, il y a un bassin de clientèle. Il doit donc y avoir une organisation scolaire, en tenant compte de la capacité d'accueil des établissements. L'article le plus important est celui de la régie des élèves et le champ d'application vise seulement les écoles primaires et secondaires. Voir les définitions. Mme Laforest nous explique les genres d'écoles et leurs différents programmes (projets alternatifs, projets particuliers).

Lorsque nous parlons de l'adresse permanente de l'élève, l'organisation scolaire parle du lieu où l'élève se couche tous les soirs.

Un des grands principes généraux dans les écoles primaires, c'est que l'élève doit fréquenter l'établissement qui est dans son secteur et que l'élève handicapé doit fréquenter l'école qui a les meilleurs services pour lui.

Il existe aussi de formulaire de choix-école que les parents peuvent utiliser pour que leur enfant fréquente l'école de leur choix. Toutefois, les directions autorisent ce changement pour un an seulement. Les parents doivent donc refaire cette demande à chaque année.

Pour les écoles à projets particuliers, il existe des ententes extraterritoriales, tandis que pour les écoles secondaires, ces ententes ne sont pas acceptées facilement. La continuité de fréquentation d'un établissement et l'appartenance de l'enfant est prévaluée dans ce type de cas.

Certains secteurs font aussi face à des surplus d'élèves. Ces élèves peuvent être déplacés pour un an seulement.

Le prochain article (11) traite du transfert d'élèves. La date d'inscription à respecter est le 1^{er} mai. Les parents qui auront fait leur demande avant cette date auront donc priorité. Certains autres facteurs, tel la fratrie, sont pris en considération. Mme Laforest invite les membres du CP à lire cet article.

Pour les projets d'école particuliers, tous les élèves sont admissibles.

6.2 Questions d'éclaircissement

M. Paul Richard de l'internationale St-Edmond nous réfère à la page 5, l'article 10.2 avec un questionnement sur le transport des élèves.

Si un élève fréquente un établissement autre que son école de secteur, comment s'organisera le transport ? Mme Laforest mentionne que la solution serait qu'il achète une passe d'autobus RTM.

Mme Geneviève Roy, de l'école Rabeau pose une question sur le transfert d'élèves. Lorsqu'un groupe entier doit être déplacé, est-ce que certains critères tombent ? Mme Laforest mentionne un exemple concret : à l'école Tournesol, il y avait trois groupes en surplus. La Commission scolaire a choisi de déplacer les élèves qui auraient été transportés dans leur école de secteur. L'école choisie pour recueillir ces élèves avait suffisamment de place pour les accueillir tous.

7. PLAN TRIENNAL D'UTILISATION DES IMMEUBLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2008-2011 (RETOUR DÉCEMBRE)

7.1 Présentation

Le plan triennal consiste à analyser les bâtiments qui sont vides et que la Commission scolaire peut vendre. La capacité du bâtiment et sa fonction pour les prochaines années sont des facteurs importants.

Une nouveauté cette année est l'ajout de la prévision des effectifs scolaires. Les modifications sont pointées par une flèche. M. Gendron nous mentionne qu'il n'y a plus d'espace en location dans le centre administratif.

Mme Lucie Michaud, de l'école Tourterelle demande si la capacité d'accueil et le lien avec la planification stratégique ont été analysés en fonction du décroissement des élèves ?
M. Gendron nous informe que cette politique doit être approuvée annuellement par le conseil des commissaires.

8. CAPACITÉ D'ACCUEIL 2008-2009 (RETOUR DÉCEMBRE)

8.1. Présentation

La capacité d'accueil de chaque établissement primaire se définit par un nombre de locaux disponibles pour les groupes classe en réservant un nombre de locaux de services. La capacité d'accueil de chaque établissement secondaire se définit actuellement par le nombre de places-élèves.

8.2. Questions d'éclaircissement

Mme Lucie Michaud, de l'école Tourterelle demande comment on peut évoquer à la CS qu'il manque de locaux pour certaines écoles. Suite à la demande de l'école Tourterelle, Mme Laforest l'informe que la CS se penchera sur le dossier.

9. DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS EN 2008-2009 DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (RETOUR DÉCEMBRE)

9.1. Présentation

M. Gendron nous informe que ce document débute la consultation, alors il risque d'évoluer. Il autorise une école à offrir des services, mais il ne les oblige pas. Ce document devra être adopté par les directions le 21 janvier 2008. Le document exprime des informations pertinentes à l'obtention de cette proposition. Au niveau de l'adaptation scolaire, le chiffre ne sera pas fixé puisque les PIA ont lieu durant les mois d'avril et mai.

9.2. Questions d'éclaircissement

M. Michel Rocheleau, de l'école des Mille-Fleurs questionne si la classe Phoenix va être déplacée. Non, elle demeurera à l'école des Mille-Fleurs. Il y a quelques erreurs dans le document. La CS ne veut pas bouger cette classe.

10. CHANGEMENT AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

10.1. Présentation

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

M. Gendron mentionne qu'il y aura huit communications aux parents par cycle. Lors de la communication, il n'y a que quelques compétences d'évaluées. Il y aura cinq bulletins par cycle, notés sur certaines compétences à l'intérieur de la discipline. Les notes ne constituent pas le total des résultats de l'enfant, mais bien le jugement de l'enseignant. Il montre que l'élève a le droit de moins bien réussir dans une étape. Ce n'est pas un cumul de notes. Il invite les parents à questionner l'enseignant. Le bilan contiendra toutes les notes et toutes les compétences de tout le cycle. Le résultat disciplinaire est calculé automatiquement dans le système informatique selon un pourcentage préétabli selon l'importance des compétences. Pour les classes multi-niveaux, la moyenne du groupe sera celle des élèves de la même année. Les barèmes ne sont donc pas les mêmes d'une école à l'autre.

SECONDAIRE 3^e SECONDAIRE

L'an 3 est basé sur une seule année. Toujours basé sur l'évolution académique de l'enfant. L'enseignant portera encore une fois un jugement.

10.2. Questions d'éclaircissement

Mme Guylaine Geoffroy, de l'école Laurent-Benoit mentionne la subjectivité du nouveau bulletin. M. Gendron a répondu que la notation n'est pas une science exacte et qu'elle reflète les attentes des enseignants.

Mme Nancy Langlois de l'école Lajeunesse demande si le critère est le même partout. La loi dit que chaque école doit produire un bulletin. Les barèmes ne sont pas automatiquement suivis. Il a été proposé, mais les écoles ne sont pas obligées de les suivre.

Mme Marie-Élaine Lespérance de l'école Antoine-Brossard se questionne sur ce qu'il adviendra des élèves qui seront en 4^e secondaire l'année prochaine. M. Gendron souligne qu'il y a un comité qui se penche sur la question.

M. Bruno Hivert, de l'école Plein-Soleil se questionne sur les pondérations. Informations transmises par le MELS : les mêmes règles s'appliquent pour tous.

M. Normand Boisclair, de l'école Sainte-Claire Brossard mentionne qu'il ne comprend pas la différence entre le nouveau et l'ancien bulletin. Le bilan représente l'évolution des apprentissages durant tout un cycle.

Mme Linda Bossé de l'école Jacques-Rousseau se questionne sur l'interprétation que les enseignants feront de la nouvelle procédure. Elle souhaite qu'ils reçoivent une formation à cet effet. Elle ose espérer que la subjectivité sera de moins en moins présente dans l'évaluation des apprentissages.

M. Rejan Nault, de l'école Préville. Une compétence on la ou on la pas. Pourquoi mettre une note ? M. Gendron a répondu qu'une compétence se développe et que nous devons harmoniser notre façon d'évaluer.

Mme Genevieve Roy, de l'école Rabeau aimerait que les écoles se dotent d'un code de correction. Les codes de corrections sont existants au secondaire, mais non développés pas encore au primaire.

AFFAIRES INTERNES

11. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2007

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Marleau d'adopter le procès-verbal du 11 juin 2007 tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

12. DÉCORUM

Mme Monique Bastien spécifie qu'à toutes les fois où un membre prend la parole, il se lève, se présente et s'adresse à la présidence de manière respectueuse.

Pour les consultations, l'analyse s'échelonne sur trois mois. Premier mois : présentation, deuxième : questions d'éclaircissement, troisième : recommandations

Afin de s'assurer d'une meilleure efficacité, Mme Bastien demande que les résolutions présentées lui soient envoyées une semaine avant l'assemblée générale.

De plus, pour toutes les questions ou interventions, Mme Bastien nous demande d'être concis et d'éviter les questions répétitives.

Mme St-Jean, de l'école Mgr Am Parent propose de réserver un moment entre les membres du Comité de parents pour discuter de l'adoption de certains sujets. De cette façon, le Comité de parents présentera des décisions plutôt que des discussions aux dirigeants de la Commission scolaire. Madame Bastien souligne que c'est pour cette raison que le point « parole aux membres » apparaît à l'ordre du jour.

13. AUTRES POINTS

M. Gilles Larouche de l'école Quatre-Saisons et madame Michaud déposent une résolution, voir l'annexe.

M. Richard Nault, de l'école Préville propose de consulter les CE avant de voter. Mme Bastien enverra la proposition par courriel.

M. Trépanier, de l'école Armand-Racicot manque des informations afin de prendre une décision juste et éclairée.

M. Hivert de l'école Plein Soleil mentionne que la Commission scolaire ne pourrait mesurer le pour et le contre de cette résolution puisqu'elle sert d'intermédiaire afin d'appliquer la loi.

Mme Linda Bossé, de l'école Jacques-Rousseau, dit qu'au secondaire, les parents rencontrent les enseignants cinq minutes par année, et ce, si l'enfant est en difficulté. Elle est d'accord avec cette résolution si la loi sur l'instruction publique est appliquée adéquatement, dans toutes les écoles.

Mme Annick Nerender, de l'école Pierre-Laporte se demande comment s'harmonise le bulletin quand l'élève passe du primaire au secondaire ? Cela crée d'autres dissensions avec libre choix.

Mme Nathalie Champeroux, SDC Long.

Demande d'avoir un peu plus d'infos pour comprendre le problème avec le bulletin chiffré dans les écoles alternatives. On l'encourage à visiter le site du REPAQ.

Mme Barbara Lynn Ross, de l'école Jean-De Lalande si le CP vote en faveur de la résolution comment la loi va-t-elle être appliquée. Madame Bastien souligne qu'il s'agit ici d'une question de libre choix et qu'un vote en faveur de la résolution permettrait de souligner à la ministre notre insatisfaction.

M Gilles Larouche, de l'école Quatre-Saisons, ajoute que cette démarche démontrerait à la ministre que ce ne sont pas tous les parents pour qui ce type de bulletin simplifie sa lecture. Il rappelle aux membres leur rôle de représentant des parents de leur école.

Mme Guylaine Geoffroy, de l'école Laurent-Benoit demande quelles écoles ont été consultées sur le bulletin. Quelques mains se lèvent seulement. Selon ce sondage éclair, il est clair que les CE n'ont pas été consultés. Mme Bastien dit que nous demandons ici une opinion de parents.

M. Michel Parent, de l'école St-Jean-Baptiste souligne aux membres que nous sommes représentants des parents. Nous sommes délégués et que nous pouvons prendre des décisions. Le CP

vous demande votre appui, celui d'avoir le libre-choix. Nous avons décidé de dire que nous ne sommes pas accord avec la décision unilatérale de la ministre.

Mme Bossé, de l'école Jacques Rousseau est d'accord avec le libre choix dans la mesure où nous pouvons l'utiliser. Aucun CE n'a été consulté au secondaire sur le bulletin. Il n'y a jamais eu de libre-choix dans la CS.

Retour sur le libre choix en novembre.

Mme Bastien nous informe qu'il y aura une formation pour les membres du CE les 19 et le 21 novembre. Elle insiste pour que les membres soient présents.

Désignation d'un membre pour la journée montréalaise de consultation du milieu scolaire sur l'intégration en classe ordinaire des élèves HDAA. Faute de volontaire, madame Bastien se propose.

L'assemblée générale de l'ACPM se tiendra le 9 novembre prochain. Le comité de parents peut désigner trois membres pour y assister en plus de nos deux représentants. Messieurs Désilets et Bohoussou nos représentants y assisteront. Aucun membre n'a manifesté l'intérêt de se joindre à eux.

14. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Les parents commissaires sont en vacances jusqu'en novembre.

15. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Mme Bastien nous mentionne que l'élection de la représentante du comité sera faite à la réunion du lendemain, soit le 16 octobre.

Mme Poulin nous fait un résumé de ce qui a été entamé en 2006-2007 et invite les parents qui reçoivent des services à participer à l'assemblée.

16. PAROLE AUX MEMBRES

Depuis la nouvelle loi sur le tabagisme, une surtâche est imposée au personnel des écoles secondaires, qui se retrouve à patrouiller dans le secteur-école. Mme St-Jean de l'école aimerait savoir si cette situation s'est produite dans d'autres écoles. Elle aimerait avoir un suivi à ce sujet.

M. Éric Marleau, de l'école La Mosaïque a reçu une lettre de la Ville de Longueuil qui mentionne la fin d'une entente entre la Ville et la CS. Depuis cette date, des coûts s'appliquent aux locations.

Madame Bastien souligne que la CSMV est présentement en négociations avec la ville.

M. Michel Parent faisait parti du sous-comité qui établissait le protocole avec les Villes. Il y avait des ententes avec les anciennes villes. Les négociations vont bons trains. Mme Bastien donnera suite.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Trudel la levée l'assemblée à 22 h 33.

CP-785-10-16

Madame Monique Bastien
Présidente

Marie-Noëlle Carrier
Secrétaire administrative